



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat Général

SG/24-1004-179 du 08/04/2024

**INTERIM DES FONCTIONS DE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE PROVENCE-ALPES-  
COTE D'AZUR, RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE, CHANCELIER DES UNIVERSITES**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : M. MARTIN - Secrétaire général - ce.sg@ac-aix-marseille.fr

Veillez trouver ci-joint l'arrêté portant intérim des fonctions de recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*



# RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE-ALPES- CÔTE D'AZUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## LA RECTRICE DELEGUEE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION DE LA REGION ACADEMIQUE PROVENCE- ALPES- CÔTE D'AZUR

### LE SECRETAIRE GENERAL DE LA REGION ACADEMIQUE PROVENCE-ALPES- CÔTE D'AZUR

#### LE SECRETAIRE GENERAL DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

- VU le Code de l'éducation, notamment en ses articles R.222-16-5, R.222-19-2, R.222-19-3, D.222-23-2 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU l'arrêté du 23 janvier 2020 portant délégation d'attribution aux recteurs de région académique ;
- VU le décret du Président de la République du 17 décembre 2015 nommant **M. Bernard BEIGNIER** en qualité de recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- VU le décret du Président de la République du 3 avril 2024 nommant **M. Bernard BEIGNIER** en qualité de recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris ;
- VU le décret du Président de la République du 13 juillet 2022 nommant **Mme Natacha CHICOT** en qualité de rectrice de l'académie de Nice ;
- VU le décret du Président de la République du 13 juillet 2022 nommant **Mme Fabienne BLAISE** en qualité de rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 28 février 2022 portant nomination de **M. Laurent NOÉ** dans l'emploi de secrétaire général de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur pour une première période de quatre ans du 14 mars 2022 au 13 mars 2026 ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 23 septembre 2021 portant nomination de **M. Bruno MARTIN** dans l'emploi de secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille pour une première période de quatre ans du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 30 septembre 2025 ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 8 mars 2021 portant nomination de **M. Bernard DEMARS** dans l'emploi de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Provence-Alpes-Côte d'Azur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 24 mars 2022 portant nomination de **M. Jean-Luc PARRAIN** dans l'emploi de délégué régional académique à la recherche et à l'innovation pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 ;
- VU le décret du Président de la République du 4 août 2022 nommant **M. Mickaël CABBEKE** directeur académique des services de l'éducation nationale des Alpes de Haute-Provence à compter du 16 août 2022 ;
- VU le décret du Président de la République du 1<sup>er</sup> juin 2023 nommant **M. Jean-Yves BESSOL** directeur académique des services de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône à compter du 22 mai 2023 ;
- VU le décret du Président de la République du 22 février 2023 portant nomination de **M. Aymeric MEISS** en qualité de directeur académique des services de l'éducation nationale des Hautes-Alpes à compter du 27 février 2023 ;

- VU** le décret du Président de la République du 1<sup>er</sup> février 2024 nommant **M. Philippe KOSZYK** en qualité de directeur académique des services de l'éducation nationale de Vaucluse à compter du 1<sup>er</sup> février 2024 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° R93-2021-03-10-00003 en date du 17 mars 2021 publié au recueil des actes administratifs spécial n° R93-2021-047 le même jour portant délégation de signature à **M. Bernard BEIGNIER**, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, chancelier des universités, responsable des budgets opérationnels de programme, responsable d'unité opérationnelle pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat et l'autorisant à subdéléguer sa signature, ensemble, les arrêtés préfectoraux portant délégation en matière jeunesse et sports ;
- VU** les délégations et subdélégations de signature consenties par **M. Bernard BEIGNIER**, en sa qualité de recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En raison de la vacance momentanée de l'emploi de recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités, l'organisation de l'intérim de ses fonctions est arrêtée, en application des dispositions susvisées du code de l'éducation, comme suit.

**- A R R E T E N T -**

**Article 1** : **Mme Fabienne BLAISE**, rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur assure, en cette qualité, l'intérim du recteur de région académique pour les questions relatives à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, et l'exercice des fonctions exercées en qualité de chancelier des universités.

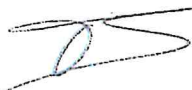
**Article 2** : **M. Laurent NOÉ**, secrétaire général de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, assure, en cette qualité, l'intérim du recteur de région académique, à l'exception :

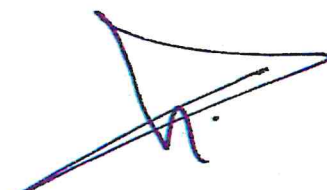
- de la faculté d'évocation de tout ou partie d'une compétence d'un recteur d'académie de la région à des fins de coordination régionale,
- du pouvoir de fixer les orientations stratégiques des politiques de la région académique pour l'ensemble des compétences relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et, sous réserve des compétences du préfet de région et des préfets de département, de celles des ministres chargés de la jeunesse, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports,
- de la faculté d'impulser la création d'un service régional pour toute question autre que celles relevant des attributions du recteur de région académique afin de mettre en place des politiques communes au niveau régional ou interrégional par la création de services dédiés, ainsi que des politiques coordonnées au niveau interacadémique par la création d'un service interacadémique.

**Article 3** : **M. Bruno MARTIN**, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille, assure l'intérim des fonctions de recteur d'académie.


**Article 4** : L'ensemble des délégations et subdélégations de signature consenties par le précédent recteur de région académique sont maintenues jusqu'à la nomination d'un nouveau recteur de la région académique.

**Article 5** : Le secrétaire général de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur.

  
**Fabienne BLAISE**

  
**Laurent NOÉ**

Fait à Aix-en-Provence, le 4 avril 2024

  
**Bruno MARTIN**